



SEANCE DU MARDI 29 mars 2016

Sous la présidence de M. Laurent LERCH, Maire

DELEGATION DE SIGNATURE

MARCHES DE TRAVAUX ET COMMANDES

. REPARATION TOITURE ECOLE ABEILLES	4 636.80 €	BEHRA Christophe
. RENOVATION BLOC SANITAIRE CAMPING	16 506.06 €	BAUMANN
. FOURN TONDEUSE FRONTALE	26 441.96 €	STOHLER AG
. RENOVATION CHAUFFAGE CAMPING	5 592.59 €	BAUMANN

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget principal et budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL :

Pour Masevaux

La proposition de budget 2015 était basée principalement sur une hausse modérée de la fiscalité associée à une économie supplémentaire des dépenses de fonctionnement.

Cet objectif est atteint. Le compte administratif 2015 présente un excédent d'autofinancement net de 351 000 €. Les postes des dépenses et des recettes sont globalement proches des prévisions budgétaires. La recherche de sources d'économies notamment dans les charges de fonctionnement, la maîtrise des dépenses du personnel communal, la recherche de recettes nouvelles, un complément de recettes de taxe d'habitation et du fonds départemental de la taxe professionnelle ont permis ce résultat.

A noter que l'exercice n'a enregistré que 10 mois de dépenses de gestion courantes, en raison de l'arrêt de compte demandé par les finances publiques pour les opérations de transfert nécessaires à la création de la commune nouvelle. Cette situation s'est concrétisée par une diminution des dépenses comptabilisées au niveau des charges à caractère général (-97 K€)

Les investissements réalisés en 2015 (771K€) concernent principalement des acquisitions foncières, le réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente et des sanitaires du camping, la mise en souterrain des réseaux secs dans la rue du Panorama, la réalisation du passage écoles rempart-abeilles, des acquisitions de matériel, sans oublier l'engagement des participations à l'EHPAD et à la ZAC et le soutien en faveur de l'activité économique par une participation ALSABAIL de 160 000 €.

Pour Niederbruck

Le budget de fonctionnement alloué a été globalement respecté. Les charges à caractère général ont enregistré une baisse de 10,54% en raison de l'arrêt des comptes au 4 décembre 2015 dans le cadre des opérations de transfert pour la commune nouvelle.

L'investissement a financé sans recours à l'emprunt ; les restes à réaliser 2014 en voirie, la quote-part aux travaux d'enfouissement Erdf, le chemin du Lenzenbach, les travaux de réfection du bâtiment Mairie-Ecole.

Les travaux de voirie, rue de Masevaux ont été interrompus dans l'attente de la pose en souterrain des réseaux secs.

BUDGET EAU :

Pour Masevaux, le résultat de l'exercice 2015 fait apparaître un léger déficit (-7 032,79 euros) et un excédent pour Niederbruck (+ 3 843,08 euros). Compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser le budget de fonctionnement 2016 bénéficie d'un solde de 77 520 € pour la partie Masevaux et de 85 434,50 € pour la partie Niederbruck, soit un report total de 162 954,85 €.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en cohérence avec le budget.

Par contre les recettes de vente d'eau sont inférieures à la prévision (-16 KE), les M3 consommés étant nettement en deçà des estimations (-6%). L'avancement de la date de relève pour motif de commune nouvelle pourrait en constituer une des raisons.

L'autofinancement de l'exercice s'élève à 100 762 € grâce à l'importance des dotations aux amortissements (dotation nette de 104 KE).

En section d'investissement les dépenses réalisées concernent des travaux de branchements et la réfection du réseau rue des coins et rue Saint-Pierre.

Le prix de la redevance est en cohérence avec le coût de revient constaté en 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

L'exercice présente pour Masevaux un résultat de l'exercice déficitaire (-14 967,64 €). Il en est de même pour Niederbruck (- 17 232,58 €). Néanmoins, compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser, le solde cumulé transféré au budget de fonctionnement 2016 est de 372 578,57 € pour la partie Masevaux et de 18 338,96 € pour la partie Niederbruck, soit un report total de 390 917,53 €.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en cohérence avec le budget à l'exception des produits de traitement qui sont en dépassement budgétaire de l'ordre de 10 K€.

Par contre, au niveau des recettes, les redevances sont inférieures à la prévision (-40 KE), les M3 consommés étant nettement en deçà de nos estimations (-6%), pour les mêmes raisons qu'au budget Eau.

Ces écarts sont compensés partiellement au niveau du compte *Primes d'épuration* (+ 5,5 KE) et par les redevances de branchement (+14 KE).

Pour Niederbruck, les redevances sont à un niveau trop faible pour couvrir les charges et devront sans doute être revues, dans un objectif d'unification des tarifs.

L'autofinancement de l'exercice s'élève à 146 023 € grâce à l'importance des dotations aux amortissements (dotation nette de 178 KE)

En section d'investissement les dépenses de réseaux concernent les travaux de réfection réalisés rue des coins et rue Saint-Pierre.

BUDGET FORET

Les recettes et dépenses d'exploitation sont inférieures aux prévisions du fait de coupes reportées en 2016. Le prix du marché est également resté inférieur à nos attentes. Compte tenu des reports antérieurs le solde cumulé transféré au budget de fonctionnement 2016 est de 83 613,68 €.

Domaine Amis de Houppach

Le budget a réalisé 20 000 € de dépenses d'acquisition d'équipements et de régie, financées par un emprunt. Les recettes, inférieures aux prévisions, (-12K€) traduisent une situation de 10 mois d'exploitation.

Zone Artisanale

La première opération a été soldée par la vente de la totalité de la parcelle bâtie au prix de 210 000 €. Un transfert de 30 000 € au budget principal pourra être possible.

Monsieur Laurent LERCH et Monsieur Jean-Luc REITZER quittent la séance.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Raymond TROMMENSCHLAGER, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Masevaux-Niederbruck

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur ;

Après avis de la Commission des Finances en date des 8 et 15 mars 2016 ;

Après avis des conseils communaux de Niederbruck (1^{er} mars 2016) et de Masevaux (29 mars 2016)

Considérant que Monsieur Laurent LERCH, ordonnateur, et que Monsieur Jean-Luc REITZER, ordonnateur, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances respectivement de la commune de Masevaux et de Niederbruck, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

le conseil municipal à l'unanimité ;

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015
- approuve les crédits reportés en investissement
- décide la reprise des écritures dans le budget de l'année 2016 ;
- considère les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur Laurent LERCH et Monsieur Jean-Luc REITZER, entrent en séance.

Monsieur le Maire préside à nouveau la séance.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. ERIC BRAILLON, INSPECTEUR DU TRESOR

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des communes de Masevaux et de Niederbruck, fondatrices de la Commune MASEVAUX-NIEDERBRUCK ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 conforme au compte administratif pour le même exercice.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après le vote du compte administratif de l'année 2015,
en accord avec le compte de gestion du Receveur,
considérant les résultats de l'exercice 2015 y compris les restes à réaliser ;

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2015 comme suit :

BUDGET	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (y compris les Restes à Réaliser)	AFFECTATION DES RESULTATS	
			Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	1 081 843,67	-708 347,21 Restes à Réaliser : -271 218	373 496,46	708 347,21
FORET	123 333,32	-39 719,64 Restes à Réaliser : 0	83 613,68	39 719,64
EAU	217 707,40	-54 752,55 Restes à Réaliser : - 93 336	162 954,85	54 752,55
ASSAINISSEMENT	238 221,19	152 696,34 Restes à Réaliser : -37 536	238 221,19	0,00
AMIS HOUPPACH	6 092,08	-374,99 Restes à Réaliser : -500	5 717,09	374,99
ZONE ARTISANALE	-3 098,52	57 641,90 Restes à Réaliser : 0	-3 098,52	0,00

4. Rapport d'orientations budgétaires 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires 2016.

5. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est éligible à la DETR 2016. Les travaux de mise en accessibilité extérieure programmés cette année dans le cadre de l'échéancier Adap 2015 sont subventionnables à hauteur de 20 à 30%. Seuls sont subventionnés : création d'une rampe d'accès, perron, sas d'entrée extérieur, plateforme élévatrice, porte d'entrée s'il y a modification des dimensions de l'ouverture de la façade, cheminement podotactile ou lumineux (dispositif pour non-voyants). Les mises aux normes de la voirie des trottoirs et des places sont inéligibles.

Le programme des travaux constituant le dossier DETR 2016 se compose :

ERP01 - Mairie Niederbruck (budget estimatif 2100€ HT) :

- création d'une « rampe d'accès » de 27m linéaires carrossable à usage d'issue de secours.

ERP04 – Salle polyvalente Niederbruck (budget estimatif 700 € HT) :

- mise en place d'une bande ou marquage podotactile entre la place de stationnement PMR et la porte d'accès principale du bâtiment (700€ HT).

VM002 - Eglise Saint-Martin (budget estimatif 10k€ HT) :

- réalisation du cheminement en marquage podotactile entre la place de stationnement PMR et le sas d'entrée latéral gauche
- modification du sas d'entrée latérale gauche (pour autoriser manœuvres de portes) et modification du seuil de la porte d'accès.

VM004 – Salle de Judo (budget estimatif 5k€ HT) :

- reprofilage complet de l'enrobé extérieur présent au droit de la porte d'accès afin de supprimer le seuil existant de 11cm (ce qui revient dans l'absolu à créer une nouvelle « rampe d'accès » en enrobé)
- réalisation du cheminement en marquage podotactile entre la place de stationnement PMR et la porte d'accès au bâtiment.

VM008 – Ecole Maternelle Pasteur (budget estimatif total 15k€ HT) :

- reprofilage complet de l'enrobé extérieur présent au droit de la porte d'accès arrière « Tisanerie » afin de supprimer le seuil existant (ce qui revient dans l'absolu à créer une nouvelle « rampe d'accès » en enrobé) + création de deux rampes d'accès pour supprimer le seuil existant de 15cm entre le bâtiment et la cour de récréation (budget 15k€ HT).

VM012 – Grange Burckle (budget estimatif 10k€ HT) :

- reprofilage complet des sols extérieurs avec création d'une place de stationnement PMR à proximité du bâtiment, application d'un revêtement en finition enrobé et création d'un cheminement avec marquage podotactile entre cette place de stationnement et la porte d'accès principale du bâtiment.

VM017 – Cimetière (budget estimatif 15k€ HT) :

- création d'un cheminement stabilisé en revêtement pavé dans les allées centrales du cimetière (partie avale et partie amont) avec inserts ou marquage podotactile.

Le coût global est estimé à 57 800 € HT.

Le financement pourrait s'établir ainsi :

Subvention DETR 2016 sollicitée (30%) soit 17 340 €

Autofinancement communal 40 400 €

Le conseil sollicite à l'unanimité une subvention pour l'ensemble de ces travaux au titre de la DETR 2016.

6. Régime local assurance maladie - Motion de soutien du conseil municipal

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de Masevaux-Niederbruck, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

7. Motion de soutien « Brigade Verte »

Créé en 1988, le Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux, dit « Brigade Verte », regroupe des communes du Haut-Rhin, le Conseil Général ainsi que, le cas échéant, des syndicats de communes et des communautés de communes.

Ces gardes-champêtres sont placés sous l'autorité juridique des maires. Le Sénat a adopté, en première lecture le 16 juin 2014, une proposition de loi permettant de fusionner, dans un même cadre d'emplois, les agents de police municipale et les gardes champêtres pour créer une police territoriale qui assumerait toutes les missions confiées aujourd'hui aux uns et aux autres.

Le devenir de la Brigade verte est mis en danger par cette proposition de loi. Aussi il est proposé au conseil municipal de débattre sur la motion de soutien à la Brigade verte suivante :

Nous, les élus de la commune de MASEVAUX-NIEDERBRUCK, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mise en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 Juin 2014,

Réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles

- Notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.*
- Notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.*